

PROCES VERBAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 05/03/2026

Mme le Maire ouvre la séance à 19h.

Elle propose une (1) personne secrétaire de séance TORRI Christine qui accepte

Présents :

GIRAUD-LAZZARI Monique, GUGLIELMINO Fabien - LAPERDRIX Dominique- PHILIP Albert- REGENT Maud -RIBIERE Alain, SARAMITO Gérard, TORRI Christine

Absents excusés : ROHAUT Cécile

Absents non excusés :

Procurations :

BERTON- FAURE Eva a donné procuration à GIRAUD-LAZZARI Monique

DELORME Nicolas a donné procuration à PHILIP Albert

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants :10

PV de la réunion du CM du 13/12/2025

Vote à l'unanimité

Présentation des points à l'ordre du jour :

Modifications de l'ordre du jour proposées et acceptées par le conseil.

- *Suppression de 3 délibérations qui seront reportées au prochain conseil faute de renseignements légaux de la DGFIP.*
- *Ordre des présentations modifiées : en premier le vote du budget principal, en deuxième le vote du budget de l'eau.*

BUDGET ANNEXE « EAU/ASSAINISSEMENT »

COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Présentation du CFU 2025

- Délibération : Adoption du CFU de la commune
- Délibération : Adoption du CFU de M. HAQUART, receveur

AFFECTATION DU RÉSULTAT

- Délibération : Affectation du résultat

BUDGET PRIMITIF

Présentation du Budget primitif 2026

- Délibération : Approbation du Budget primitif 2026
- ~~Délibération : Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses~~
- Délibération : Créances admises en non-valeur

BUDGET PRINCIPAL

COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Présentation du CFU 2025

- Délibération : Adoption du CFU de la commune
- Délibération : Adoption du CFU de M. HAQUART, receveur

AFFECTATION DU RÉSULTAT

- Délibération : Affectation du résultat

BUDGET PRIMITIF

Présentation du Budget primitif 2026

- Délibération : Approbation du Budget primitif 2026
- ~~• Délibération : Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses~~
- Délibération : Créances admises en non-valeur

FISCALITE LOCALE

- ~~• Délibération : Taux de fiscalité locale 2026~~

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, ORGANISMES/INSTITUTIONS

- Délibération : APE de Coaraze
- Délibération : APEEC
- Délibération : Association de Louvèterie
- Délibération : Association Sota Ferion
- Délibération : Association Un Giro mé lu vielhs
- ~~• Délibération : Budget Eau & assainissement~~
- Délibération : Comité des Fêtes
- Délibération : IEO 06
- Délibération : La Gramua
- Délibération : Les Amis du Rail Azuréen
- Délibération : Les Vieilles Pierres
- Délibération : Li Luernas
- Délibération : SAMU 06
- Délibération : Sapeurs-pompiers
- Délibération Prévention routière

- Délibération : Caisse des Ecoles
- Délibération : CCAS

DIVERS

- Délibération : Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité, pour le risque « Santé »
- Délibération : Création d'un emploi d'ATSEM principal de 2ème classe (27H)

QUESTIONS DIVERSES

Débats sur les points à l'ordre du jour

Au cours de deux réunions du CM dédiées aux CFU et aux BUDGET de l'eau et de l'assainissement et du budget principal, les élu-e-s ont pris connaissance des données produites par

l'ordonnateur (le maire) et par le comptable public pour les CFU ainsi que les propositions du maire pour les budgets 2026.

Que ce soit pour le CFU ou le budget, la structuration d'un budget est toujours la même :

Une section d'exploitation ou de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement implique des notions de récurrence et de quotidienneté tandis que la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme

Dans chaque section on retrouve les dépenses et les recettes

Dans la partie dépenses de fonctionnement, on trouve les dépenses réelles (dépenses de gestion courante : les charges diverses dont le personnel+ les charges financières : intérêt d'emprunts) et les dépenses d'ordre qui permet de transférer un excédent ou un déficit.

Dans la partie recette de fonctionnement, on retrouve les recettes réelles (recettes de gestion courante : impôts les taxes les dotations...) et les recettes d'ordre qui permet les transferts de section à section ou dans la même section.

Dans la partie dépenses d'investissement, ce sont celles qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune (acquisitions de biens, de parcelles, d'études de travaux...)

Dans la partie recettes d'investissement, ce sont les subventions perçues en lien avec les projets retenus : (en sachant que les subventions sont versées une fois les travaux commencés voire achevés donc la commune doit faire l'avance...)

Et le clou du budget c'est l'écart entre le volume des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement qui constitue l'autofinancement qui doit rembourser le capital de la dette et l'excédent nourrir les projets d'investissement.

Et tout cela doit être équilibré contrairement au budget de l'état.

BUDGET PRINCIPAL

COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Présentation du CFU 2025 *par Gérard SARAMITO*

• Délibération : Adoption du CFU de la commune

Vote à l'unanimité (le maire étant sorti)

• Délibération : Adoption du CFU de M. HAQUART, receveur

Vote à l'unanimité (idem)

Intervention du maire

La commune de Coaraze affiche une situation financière améliorée en 2025.

D'après les constats faits par la DGFIP, elle bénéficie d'une épargne brute nettement majorée grâce à une augmentation des recettes accompagnée d'une réduction des dépenses.

Le remboursement en capital de la dette bancaire en forte baisse par rapport à 2024 consomme moins de 40% de l'autofinancement brut ce qui laisse à la collectivité de nouvelles ressources internes pour investir et pour reconstituer ses réserves financières.

Les dépenses d'équipement s'affichent à la hausse avec des financements externes (subventions et FCTVA) qui complètent l'autofinancement interne.

Les recettes d'investissement se sont révélées plus importantes que les dépenses d'investissement, cela a profité à la trésorerie qui représente les réserves financières communales.

La commune se désendette régulièrement mais il faut garder une grande vigilance compte tenu de l'encours de dettes persistant (5,6 années en 2025)

AFFECTATION DU RÉSULTAT

- Délibération : Affectation du résultat

Vote à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF

Présentation du Budget primitif 2026 par M SARAMITO 1^{er} adjoint

- Délibération : Approbation du Budget primitif 2026

Vote à l'unanimité (le maire étant sorti)

- ~~• Délibération : Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses~~

- Délibération : Créances admises en non-valeur

Vote à l'unanimité

FISCALITE LOCALE

- ~~• Délibération : Taux de fiscalité locale 2026~~

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, ORGANISMES/INSTITUTIONS

- | | | |
|---|---|--------------------|
| • Délibération : APE de Coaraze | 200€ | vote pour :10 |
| • Délibération : APEEC | 10 000€ (les travaux seront effectués par la mairie) | vote pour :10 |
| • Délibération : Association de Louvèterie | 50€ | vote pour :10 |
| • Délibération : Association Sota Ferion | 1500€ (Alain Ribière+ Monique GL+ Christine Torri ne participe pas au vote) | Vote pour : 7 |
| • Délibération : Association Un Giro mé lu vielhs | 2500€ | vote pour :10 |
| • Délibération : Budget Eau & assainissement | | |
| • Délibération : Comité des Fêtes | 3000€ (rembourser 800€ au comité pour achat d'un frigo) | vote pour :10 |
| • Délibération : IEO 06 | 100€ | vote pour :10 |
| • Délibération : La Gramua | 500€ | vote pour :10 |
| • Délibération : Les Amis du Rail Azuréen | 50€ | vote pour :10 |
| • Délibération : Les Vieilles Pierres | 800€ | vote pour :10 |
| • Délibération : Li Luernas | 1000€ (Alain R ne participe pas au vote) | Vote pour :9 |
| • Délibération : SAMU 06 | 50€ (Fabien G ne participe pas au vote) | Vote pour :9 |
| • Délibération : Sapeurs-pompiers | 50€ (Fabien G ne participe pas au vote) | Vote pour :9 |
| • Délibération : prévention routière | 00€ | vote pour :10 |
| (Pas de subvention avant d'avoir testé leur intervention) | | |
| | | |
| • Délibération : Caisse des Ecoles | 2800€ | vote à l'unanimité |
| • Délibération : CCAS | 3500€ | vote à l'unanimité |

Intervention du Maire

L'équipe en place avait la possibilité de laisser le prochain conseil élaborer lui-même le budget 2026. Le calendrier de la prise en fonction de la prochaine municipalité étant très contraint et dense, nous avons décidé de le faire avant les élections afin de soulager les nouveaux et les nouvelles

venu-e-s de cette obligation avant le 1 avril. Bien évidemment le prochain conseil aura la possibilité de remanier ce budget par des décisions modificatives ou un budget supplémentaire pour l'ajuster à leur décision.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- *De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ainsi qu'un volume d'investissement nécessaire à la sécurité de la ressource en eau qui demeure prioritaire pour cette année et dont les projets sont déjà engagés.*
- *De contenir la dette existante et de ne pas emprunter*
- *De ne pas augmenter la fiscalité locale, ni la tarification des services publics*
- *De mobiliser les subventions auprès de nos partenaires : CD-Etat-Région*

Ce n'est pas un budget de promesse mais de transition : reconduire et prioriser.

Le contexte actuel national et international étant très tendu, les répercussions sur les finances d'une commune peuvent être sensibles, donc prendre en compte cette incertitude est une preuve de responsabilité, par ex nous ne sommes pas à l'abri d'une nouvelle crise énergétique comparable à celle de 2022.

L'élaboration de la loi de finances pour 2026 débouche sur un budget sans cohérence ni visibilité pour les communes. Elles subissent de nouvelles ponctions sans que la situation financière de l'Etat ne s'améliore ; recentrage des dépenses éligibles au FCTVA- la dotation globale de fonctionnement est maintenue au même niveau qu'en 2025 mais rien n'est sûr pour la suite. La baisse de nombreux fonds et opérateurs (fonds verts- DSIL- Office français de la biodiversité- CNPTF- d'autres charges non prévues dans la loi de finance comme la hausse des cotisations à la CNRACL ou le coût des normes.

Plus les dotations de l'état diminuent, plus l'épargne brute des communes diminue et moins d'investissements peuvent voir le jour. Actuellement, il n'y a aucune visibilité à venir sur les intentions et les engagements de l'Etat. La prudence est de mise.

BUDGET ANNEXE « EAU/ASSAINISSEMENT »

COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Pour rappel, la commune vote le compte financier unique 2025 structuré en plusieurs parties :

- *Des informations générales et synthétiques : vue d'ensemble*
- *L'exécution budgétaire (vues d'ensemble de l'ordonnateur et les vues détaillées du comptable public)*
- *Etats financiers (bilan et compte de résultat du comptable public)*

L'ordonnateur doit sortir au moment du vote du CFU

Présentation du CFU 2025 par Gérard SARAMITO 1^{er} adjoint

• **Délibération : Adoption du CFU de la commune**

Vote à l'unanimité

• **Délibération : Adoption du CFU de M. HAQUART, receveur**

Vote à l'unanimité

Intervention du maire :

Remerciements pour le vote à l'unanimité.

Conclusion sur le CFU 2025 : Le réseau AEP a été l'objet de toute l'attention de la municipalité depuis 2020, recherche de ressources en eau et actions correctives sur le réseau. De même sur les actions concernant l'assainissement.

Certes ces actions ont pesé sur les autres projets envisagés mais l'urgence de la situation que l'on a connue en 2022 et 2023 lors de la sécheresse a été déterminante pour engager ces dépenses.

Je tenais à remercier Gérard pour sa ténacité devant l'adversité car pour décrocher des subventions indispensables pour ces investissements de la commune, cela relève du parcours d'un combattant. Je remercie également Albert, qui s'est attaché à redresser certaines situations peu ou pas conformes sur le terrain, qui a permis d'améliorer les recettes d'exploitation, et qui pense et repense la nuit aux solutions à apporter pour permettre une meilleure desserte en eau pour la commune. Merci aussi à Sébastien, notre fontainier pour son travail pas toujours facile à accomplir. De même Aline qui doit assumer les rentrées des relevés des compteurs et le suivi des paiements.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

- Délibération : Affectation du résultat

Vote à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF

Présentation du Budget primitif 2026 par Gérard SARAMITO

- Délibération : Approbation du Budget primitif 2026

Vote à l'unanimité

- ~~Délibération : Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses~~
- Délibération : Créances admises en non-valeur

Vote à l'unanimité

DIVERS

- Délibération : Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité, pour le risque « Santé »

Vote à l'unanimité

- Délibération : Création d'un emploi d'ATSEM principal de 2ème classe (27H)

Vote à l'unanimité

La mission de l'équipe en place se poursuivra après le 15 mars et ce jusqu'au 21 mars 2026 pour assurer la gestion courante de la mairie.

Les nouveaux conseillers et conseillères élu-e-s seront convoqué-e-s dès le lundi 16 par convocation écrite le samedi 21 mars à 10h afin de mettre en place le nouveau conseil.

Quant à vous, chers ami-e-s qui vous êtes engagé-e-s en mars 2020, et qui ne renouvelez pas votre mandat, la commune de Coaraze vous remercie pour le temps que vous lui avez consacré, pour les actions que vous avez menées.

Vous avez œuvré pendant ces 6 années pour un service public adapté à notre commune rurale et pour une gestion humanisée visant le bien-être et le bien vivre des coaraziens et coaraziennes. Votre engagement dans cette mission de service public et dans l'intérêt général arrive à son terme. J'espère que vous en avez retiré une satisfaction personnelle méritée, une découverte enrichissante de l'entité communale, une approche différente dans le relationnel.

Vous avez été confronté à la réalité de la gestion communale, que ce soit pour les dossiers de subventions difficiles à mettre en place, que ce soit pour des travaux qui ne sont pas fait rapidement, que ce soit pour la résolution des problèmes d'urbanisme, que ce soit pour la mauvaise foi des usagers difficiles à convaincre, que ce soit la lourdeur des normes qui bloque les projets...

La commune n'est pas une entreprise, le maire n'est pas un patron, le collectif des élu-e-s met ses compétences au service des citoyens et avance avec eux.

Cela demande beaucoup d'humilité, de patience et de détermination.

Les contraintes étant multiples et ne dépendant pas entièrement de vous, il est possible qu'une certaine frustration vous soit apparue lourde. Mais le collectif que vous avez formé est resté fidèle à la plupart de nos promesses de campagne et vous avez su gérer les imprévus et il y en a eu dans ce mandat : en 2020 le COVID, deux années de sécheresse, 2022-2023, un éboulement en 2024. Nous avons tenu le coup et même nous avons avancé. Alors merci pour Coaraze.

Je n'oublie pas les secrétaires sans lesquelles nous serions bien démuni, elles sont les IH (intelligence humaine) de la vie communale.

Merci à toute l'équipe des agents techniques et d'animation qui nous ont aidé dans notre mission ainsi qu'à notre policière municipale qui nous a rejoint en cours de mandat.

Personnellement, j'ai pris un réel plaisir à travailler avec vous tous très sincèrement,

Le cours d'un conseil municipal n'est pas un long fleuve tranquille mais si les axes de navigation sont bien tracés comme étaient les nôtres, ceux-ci nous ont permis chaque fois de maintenir la barre et de braver les vagues pour avancer.

Merci pour cette belle aventure collective !

La séance est close à 21h 10

Le Maire



Le Secrétaire de séance